



# **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**du 22 avril 2014**

**relative à l'exercice clos**

**le 31 décembre 2011**

**HOTEL NOVOTEL ABIDJAN**

# SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE (SICOR)

Société anonyme avec Conseil d'administration au capital de 1 500 000 000 FCFA

**Siège social :** Immeuble Arc-en-ciel, Angle Bd lagunaire - Av. Chardy, Abidjan  
04 B.P. 973 Abidjan 04 Tél: 20 21 05 14 Fax: 20 21 05 23 RCCM : CI-ABJ-1976-B-17970

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

DEVACO	= 70,44 %
SAYEGH Hussein	= 11,47 %
SAYEGH Jamal	= 4,82 %
PRIVES DIVERS	= 13,27 %

## SOMMAIRE

Ordre du jour	3
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	5
I - Environnement et contexte	7
II - Présentation des états financiers de l'exercice 2011	9
1- Production de l'exercice	9
2- Produits de l'exercice	9
3- Charges de l'exercice	10
4- Endettement de la société	12
5- Résultat de l'exercice et son affectation	13
6- Proposition d'affectation du résultat	13
III- EVENEMENTS IMPORTANTS APRES LA CLOTURE	14
IV- PERSPECTIVES	15
Projet de résolutions	18
Rapport général des commissaires aux comptes	22
Rapport spécial des commissaires aux comptes	23
Etats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011	24

## ORDRE DU JOUR

### A titre ordinaire :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE et approbation de ces conventions
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011
7. Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2011
8. Fixation des rémunérations des Commissaires aux comptes
9. Ratification de cooptation d'administrateur
10. Pouvoirs

### A titre extraordinaire :

1. Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
2. Modification de l'objet social
3. Ratification de nomination du Président Directeur Général
4. Mise à jour des statuts de la société
5. Pouvoirs

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Hussein SAYEGH :	Président Directeur Général
M. Jamal SAYEGH :	Administrateur
M. Ahmed ABDALLAH :	Administrateur
M. KPOGLI Kodzo Mawuenyefia :	Administrateur

## DIRECTION GENERALE

M. Hussein SAYEGH:	Président Directeur Général
--------------------	-----------------------------

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

**1- Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire (E I C I)**  
II Plateaux, Rue J 86, face SOCOCE BP 828 Cidex 03 Abidjan Riviera  
Tél. : (225) 22-42-88-20 / 22-42-88-21 Fax : (225) 22-42-88-99 24

**2- AUREX CONSEIL**

Résidence Angel, RDC, Porte 2- Route du Lycée Technique, Cocody  
20 BP 1539 Abidjan 20 Tél / Fax: (225) 22-48-42-43

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et aux dispositions des statuts régissant notre société, nous vous réunissons ce jour en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter le rapport de gestion de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et soumettre à votre approbation les comptes du même exercice ainsi que le projet de résolutions.

Comme vous le savez, aux termes des dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, toutes les sociétés anonymes ont l'obligation de tenir leur assemblée annuelle au plus tard le 30 Juin de chaque année, disposition que nous avons toujours respectée.

En ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2011, la SICOR s'est trouvée dans l'impossibilité d'observer cette obligation légale pour les raisons que nous évoquerons ci-dessous.

Pour remédier à cette situation aussi bien anormale qu'indépendante de sa volonté, la société a adressé plusieurs requêtes aux juridictions compétentes aux fins de prorogation de la date de tenue de l'assemblée annuelle sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

C'est ainsi que par ordonnances successives :

- n° 2489/2012 du Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau en date du 27/06/2012,

- n° 000301/12 du Tribunal de Commerce d'Abidjan en date du 31/12/2012,

- et n° 000407/2013 du Tribunal de Commerce d'Abidjan en date du 25/02/2013,

Nous avons obtenu des prorogations de date de tenue de l'assemblée, la dernière pour le 26 avril 2013 au plus tard.

Les travaux de reconstitution et de rattrapage de la comptabilité ont pris plus de temps que prévu, du fait des nombreuses destructions d'archives comptables. Par conséquent, l'assemblée n'a pu avoir lieu à cette dernière date autorisée par le Tribunal de Commerce.

Une nouvelle requête a été introduite auprès de la même juridiction aux fins de prorogation de la date de tenue de l'assemblée annuelle au plus tard le 30 avril 2014. Malheureusement et contre toute attente, par ordonnance n° 1053/2014 en date du 12 mars 2014, cette requête a fait l'objet d'un rejet par le Tribunal au motif que la société avait été préalablement autorisée à organiser son assemblée annuelle au plus tard le 26 avril 2013, qu'elle n'a pas pu le faire, et que le délai de six mois fixé par l'article 548 avait largement expiré.

Malgré ce rejet préjudiciable à la société, aux actionnaires ainsi qu'aux tiers, le Conseil, soucieux des interrogations des uns et des autres, a décidé lors de sa séance du 5 février 2014, de convoquer la présente assemblée à la date de ce jour pour permettre à notre structure de sortir définitivement de cette situation malencontreuse imposée à elle.

Le présent rapport de gestion que nous vous soumettons s'articule autour de quatre points :

- 1- environnement et le contexte dans lesquels la société a évolué durant l'exercice,
- 2- évènements importants survenus après la clôture de l'exercice
- 3- perspectives.
- 4- présentation des états financiers

## I- ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE

L'exercice 2011 a été marqué par les faits essentiels suivants :

- la grave crise post-électorale issue des élections présidentielles d'octobre 2010, dont les conséquences se sont étalées sur l'année 2011 avec à la clé, la prise des plantations de Gliké et de Boulay par des hommes armés ainsi que par les populations riveraines ayant occasionné une période d'inactivité de plus de six mois;
- la persistance de l'occupation de nos plantations de Grand-Lahou depuis 2006 et de Jacqueville depuis 2009 par les populations riveraines, malgré les multiples efforts déployés et les démarches entreprises à tous les niveaux pour une solution négociée ;
- la destruction des locaux administratifs et industriels entraînant la disparition de toutes les archives comptables de la société ;
- les départs massifs du personnel administratif, comptable et des ressources humaines ainsi que celui des sites ;
-

- la nomination de M. SOW Mocktar au poste d'Administrateur Délégué - Directeur Général, ayant pour mission principale de normaliser la situation sur les sites et de rétablir la SICOR dans ses droits, à savoir la reprise du contrôle total des plantations occupées;
- le repli de la société sur les sites d'Ile Boulay et de Gliké où une activité résiduelle de production de noix de coco est exercée dans le souci permanent de la direction générale de réduire sensiblement les charges ;
- les nombreuses poursuites engagées par la Direction Générale des Impôts ainsi que la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale en recouvrement de leurs créances, paralysant le fonctionnement normal de la société.

Un tel environnement interne, économique, politique et social n'était guère favorable à une amélioration de la situation globale de la société au cours de l'exercice. C'est ce qui explique dans une large mesure la non tenue de l'assemblée générale annuelle dans les délais requis.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, l'exploitation partielle des sites de Boulay et de Gliké a permis à la société de maintenir une activité résiduelle de production de noix de coco, à partir de laquelle nous avons établi les comptes dont la teneur vous est exposée ci-après.

II- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**1- Production de l'exercice**

Comme exposé plus haut, la production de l'exercice a porté uniquement sur les noix de coco sur les CEA de l'Ile Boulay et de Gliké.

Cette production se présente comme suit :

	<b>QUANTITE (en tonnes)</b>
PRODUCTION DE NOIX	15 665

**2- Les produits de l'exercice**

Les produits de l'exercice sont composés des éléments ci-après :

**- le chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires HT réalisé sur l'exercice 2011 s'élève à 680 881 236 FCFA. Il est issu de la vente de noix de coco brute pour 642 320 678 FCFA et de produits accessoires d'un montant de 38 560 558 FCFA.

La composition du chiffre d'affaires est la suivante :

<b>Eléments de chiffre d'affaires</b>	<b>Montant (FCFA)</b>
Ventes de noix de coco	642 320 678
Produits accessoires	38 560 558
<b>TOTAL</b>	<b>680 881 236</b>

**- les revenus des participations**

Il s'agit des dividendes d'un montant de 49 674 240 F distribués au titre de l'exercice 2010 par la société SAPH dans laquelle la SICOR détient des actions.

#### - les reprises de provisions

Des provisions pour impôts d'un montant de 330 844 284 F constituées sur les exercices antérieurs sont devenues sans objet et ont fait l'objet de reprise.

#### - les produits de cession d'immobilisations

Au cours de l'exercice 2011, deux véhicules Pick-up de marque Mitsubishi totalement amortis ont été cédés au prix global net de 5 000 000 FCFA.

#### - les produits HAO

L'analyse de la fiche de compte contribuable de la SICOR fournie par la Direction Générale des Impôts fait ressortir des sommes dont la société est redevable vis-à-vis de l'Administration fiscale. Ces sommes sont inférieures à celles inscrites dans les dettes fiscales d'où la mise à jour annulations opérés en produits HAO pour un montant de 576 754 571 F.

### 3- Les charges de l'exercice

Les charges de l'exercice 2011 sont essentiellement composées des postes suivants :

#### - Achats de marchandises

En 2010, la société a réalisé des ventes d'huile achetée auprès du fournisseur SNIM pour 479 198 652 F, mais ces achats n'ont pas été comptabilisés. Une régularisation de cette omission a donc été opérée en 2011 pour corriger cette situation.

#### - Services extérieurs

Les services extérieurs comprennent essentiellement la sous-traitance générale, les loyers du siège, les charges de réparation et les honoraires. Ils se chiffrent globalement à 403 500 897 F.

#### - Charges HAO

Depuis la survenance des actes de vandalisme et de destruction des biens de SICOR en 2006, aucune mise au rebut n'a été opérée concernant les immobilisations détruites, pillées, incendiées et volées. Par ailleurs, le rapprochement du détail des immobilisations avec les valeurs contenues

dans les états financiers de 2010 fait apparaître d'importants écarts entre les valeurs brutes, le cumul des amortissements et les valeurs comptables nettes. Sur l'exercice 2011, il a été procédé à une mise à jour sur le fichier des immobilisations, ce qui a engendré la comptabilisation de charges HAO importantes dont le montant s'élève à 379 764 903 F.

**- *Dotations aux amortissements***

Concernant les immobilisations maintenues après la mise au rebut, des dotations aux amortissements de l'exercice ont été comptabilisées au titre de l'exercice 2011 pour la somme de 294 057 528 F.

En récapitulatif, les charges de l'exercice 2011 se présentent dans le tableau ci-après comme suit:

**TABLEAU DES CHARGES DE L'EXERCICE 2011**

COMPTE	INTITULE DES COMPTES	2011
601	ACHATS DE MARCHANDISES	479 198 652
604/605	AUTRES ACHATS	15 963 097
608	ACHATS D'EMBALLAGES	150 000
61	TRANSPORTS	11 477 000
62/63	SERVICES EXTERIEURS A ET B	403 500 897
64	IMPOTS ET TAXES	32 261 600
65	AUTRES CHARGES	34 297 762
66	CHARGES DE PERSONNEL	17 193 205
67	FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES	55 387 047
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	294 057 530
69	DOTATIONS AUX PROVISIONS	84 004 838
83	CHARGES HAO	437 808 851
89	IMPÔT SUR LE RESULTAT	6 347 670
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 086 162 733</b>

L'accroissement des charges de l'exercice est lié en grande partie :

- d'une part aux importantes mises au rebut de biens immobilisés détruits et pillés, mais maintenus au bilan depuis la survenance des destructions;
- d'autre part à la comptabilisation de l'achat de l'huile vendue en 2010.

#### **4- Endettement de la société**

Les dettes de la SICOR sont de deux ordres :

- les dettes financières diverses qui comprennent l'emprunt consenti à la société en 2007 par AFRIC INDUSTRY TOGO pour un montant de 550 000 000 FCFA en principal ; aucun remboursement n'a eu lieu depuis lors, ni sur le capital encore moins sur les intérêts ;
- les dettes à court terme à savoir les dettes fournisseurs d'exploitation, les dettes fiscales et sociales et les autres dettes.

Il nous paraît nécessaire de mettre en exergue les dettes fiscales et sociales qui sont essentiellement formées des arriérés d'impôts et de cotisations sociales dues à la CNPS.

Les dettes de la société se présentent comme suit :

	DETAIL DES DETTES	MONTANT
<b>Dettes à long terme</b>	Emprunt AFRIC INDUSTRY TOGO	550 000 000
<b>Dettes à court terme</b>	Fournisseurs d'exploitation	62 045 005
	Dettes fiscales	245 645 219
	Dettes sociales	665 947 305
	Autres dettes	246 192 349
	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 769 829 878</b>

#### **5- Résultat de l'exercice**

L'exercice clos le 31 décembre 2011 se solde ainsi par une perte de FCFA 443 008 402, contre un bénéfice de 256 096 181 FCFA en 2010.

Les importantes mises au rebut d'immobilisations détruites suite à l'occupation des sites expliquent dans une large mesure ce résultat déficitaire.

Il faut noter que la perte aurait été plus élevée si les dirigeants n'avaient pas pris leur courage à deux mains pour poursuivre l'activité de production de noix de coco sur les sites de Boulay et de Gliké malgré les risques multiformes qui y prévalaient.

On peut dresser l'évolution du résultat sur les cinq derniers exercices dans le tableau ci-après :

#### EVOLUTION DU RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice	2011	2010	2009	2008	2007
RESULTAT	-443 008 402	256 096 181	-1 362 522 618	111 913 000	148 560 000

#### 6- Proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à Mesdames et Messieurs les actionnaires d'affecter le résultat déficitaire de 443 008 402 FCFA obtenu sur l'exercice 2011 au Report à nouveau débiteur, notamment au compte « Perte nette à reporter ».

### **III- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU RAPPORT DE GESTION**

L'exercice 2012 a été marqué par les faits essentiels suivants :

1. la destruction du site de l'Ile Boulay en janvier 2012 où les riverains ont attaqué les biens de la société en incendiant les bâtiments, le matériel et les installations puis en accaparant la plantation;
2. le statu quo sur les sites de la SICOR, notamment Grand-Lahou et Jacqueville qui demeurent aux mains des riverains depuis 2006 et 2009, lesquels exploitent les plantations au vu et au su de tous avec la complicité d'opérateurs économiques indélicats et véreux qui les financent et à qui sont livrés les produits pillés ;
3. la détérioration de la situation sur le site de Gliké où les vols et pillages se sont intensifiés ;
4. la nomination de M. Guy MBENGUE au poste de Président du Conseil d'Administration le 20 janvier 2012, puis sa démission intervenue le 16 novembre 2012 ;
5. la démission de l'Administrateur M. Antoine Yao KOUADIO le 17 février 2012;
6. la nomination de M. Bernard STENGER au poste de Directeur Général Adjoint en avril 2012 suivie de sa démission le 7 novembre 2013 ;
7. la démission de l'Administrateur Délégué - Directeur Général, M. SOW Mocktar le 10 juillet 2012;
8. les multiples démarches entreprises par M. Bernard STENGER notamment avec les chefs de villages, chefs de terre, maires, préfets et sous-préfets, présidents de conseil général, députés, ministres et autres autorités qui n'ont pas permis de sortir la société du gouffre ;

9. les négociations menées par M. Bernard STENGER avec les populations de Gliké, et qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord en décembre 2012, aux termes duquel les riverains de ce site s'engagent à garantir à la SICOR la jouissance pleine et entière de ses plantations. En retour, la SICOR leur verse la somme forfaitaire de 4 000 FCFA à l'hectare occupé, soit un montant global de 24 000 000 FCFA, à titre de don devant servir à réaliser des infrastructures sociaux de base dans les villages bénéficiaires ; le premier versement ayant eu lieu en décembre 2012 et le second en décembre 2013;

10. les tentatives de relance des activités par la mise en œuvre de quelques investissements ;

11. la nomination de M. SAYEGH Hussein en qualité de Président Directeur Général par le conseil d'administration lors de sa réunion du 5 février 2014 ainsi que celle de M. KPOGLI Kodzo Mawuenyefia en qualité d'administrateur.

#### **IV- PERSPECTIVES**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

L'année 2011 qui était porteuse d'espoir pour le monde des affaires du fait de la tenue de l'élection présidentielle fin 2010 a plus que déçu toutes les attentes, compte tenu de la crise post-électorale qui s'en est suivie, plombant les perspectives de redécollage de la SICOR.

Depuis la fin de cette crise en avril 2011, les autorités en entamé un vaste chantier de normalisation du climat des affaires dans le pays. L'on peut légitimement s'attendre à ce que la fin de la crise profite à la SICOR qui

entend poursuivre les efforts et les démarches pour reprendre la totalité de ses plantations occupées à ce jour.

Nous voudrions souligner ici le dévouement constant et continu des actionnaires majoritaires pour la cause de la société ; en effet, ceux-ci ne cessent de ménager aucun effort pour permettre à la SICOR de se maintenir encore en vie.

Aussi, dans l'optique de la relance, le conseil l'administration t-il décidé la nomination d'un Président Directeur Général lors de sa réunion du 5 février 2014 qui sera chargé :

- 1- de poursuivre les négociations avec les autorités locales, administratives et les riverains pour obtenir la reprise en main totale de l'exploitation de la société sur l'ensemble de ses sites et faire arrêter les pillages et vols incessants;
- 2- de préparer la relance en assainissant la situation globale de la société par des investissements sur les sites en notre possession en terme de matériel, de sécurité et de moyens humains ;
- 3- d'entamer des discussions avec la Direction Générale des Impôts, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et la société AFRIC INDUSTRY TOGO, les principaux créanciers, pour obtenir la suspension des poursuites diligentées en vue de l'ouverture de négociations de modalités de paiement soutenables par la société.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Pour atteindre ces différents objectifs, la SICOR a besoin d'un soutien multiforme plus accru de votre part, mais aussi celui des autorités et de l'ensemble des tiers ayant des relations avec la société.

Par ailleurs, compte tenu de la situation ci-dessus décrite, l'opération d'offre publique de retrait de la BRVM prévue sur l'exercice 2011 n'a pas pu avoir lieu. Nous ne perdons pas de vue sur ce projet qui occupe toujours une place prépondérante dans nos actions. Le conseil d'administration entamera incessamment cette importante opération dès que les conditions minimales requises le permettent.

La SICOR a un potentiel tel que si elle réussit à reprendre en main ses plantations, elle peut redevenir une société rentable et solvable dans les années à venir. L'espoir est donc permis.

Nous vous remercions de votre aimable attention et sommes disposés dès à présent à apporter les réponses à vos interrogations concernant le présent rapport de gestion, avant de passer à la phase du vote des résolutions que nous vous soumettons.

**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2014 SUR LES  
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

PP

## I- **RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE**

### **Première résolution : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'état annexé et le TAFIRE de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve ce rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Deuxième résolution : Approbation du rapport général des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve ce rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Troisième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE, approuve le contrat de travail conclu entre la société et M. SAYEGH Hussein nommé Président Directeur Général par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 5 février 2014, tel qu'elle résulte du rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Quatrième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat, de l'état annexé et du TAFIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui se solde par un résultat déficitaire de 443 008 402 FCFA, approuve les comptes et les états financiers dudit exercice tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Cinquième résolution : Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président du Conseil d'Administration et à tous les Administrateurs ainsi qu'à la Direction générale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **Sixième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat déficitaire au compte « Report à nouveau » comme suit :

- Perte de l'exercice : .....	- 443 008 402
- Report à nouveau antérieur : .....	- 2 220 584 007
- Report à nouveau après affectation : .....	- 2 663 592 409

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **Septième résolution : Indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2011**

L'Assemblée Générale décide d'allouer à chaque administrateur à titre d'indemnité de fonction au titre de l'exercice 2011, la somme de 2 000 000 (deux millions) FCFA net d'impôts, payable en une seule fois.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **Huitième résolution: Honoraires des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 000 (huit millions) FCFA hors taxes le montant global annuel des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **Neuvième résolution : Ratification de cooptation d'administrateur**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation aux fonctions d'administrateur de M. KPOGLI Kodzo Mawuenyefia, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 février 2014, et ce, pour la période allant du 5 février 2014 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. KPOGLI Kodzo Mawuenyefia, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat à lui confié et assure n'être frappé d'aucune interdiction ni incapacité susceptible de lui interdire cette fonction.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **Dixième résolution : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **Première résolution : Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social**

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que les états financiers au 31 décembre 2011 approuvés, font apparaître des capitaux propres de 238 321 035 FCFA, soit un montant inférieur à la moitié du capital social de 1 500 000 000 FCFA, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société malgré cette perte.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Deuxième résolution : Modification de l'objet social**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de restreindre l'objet social à l'activité de production et de vente de noix de coco brutes, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En conséquence de cette résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires modifie l'article 2 des statuts comme suit:

#### **« Article 2 : Objet**

*La société a pour objet la production et la vente de noix de coco brutes et des produits annexes du cocotier, et plus généralement, toutes opérations agricoles, industrielles ou commerciales, immobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation. »*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Troisième résolution : Ratification de la nomination du Président Directeur Général**

L'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'administration en date du 5 février 2014, décide de ratifier la nomination de M. SAYEGH Hussein en qualité de Président Directeur Général pour la période allant du 5 février 2014 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. SAYEGH Hussein, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat à lui confié et assure n'être frappé d'aucune interdiction ni incapacité susceptible de lui interdire cette fonction.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Quatrième résolution :**

Conformément aux dispositions de l'article 907 et suivants de l'AUSCGIE, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder à la mise à jour complète des dispositions de ses statuts contraires à celles de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**



## Aurex Conseil

20 BP ABIDJAN 20  
Tél. : 22-43-18-36 Fax : 22-43-18-48  
E.mail : aurex.co@aviso.ci

## Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

---

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

---

CE DOCUMENT COMPREND 15 PAGES

# SICOR

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA  
Siège social : Abidjan, Zone industrielle de Yopougon  
04 B.P. 973 ABIDJAN 04

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), établis en francs CFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les comptes appellent de notre part les réserves suivantes :

### **1. Insuffisance du contrôle interne**

Nous avons constaté des insuffisances au niveau du contrôle interne. Il s'agit de :

- la non exhaustivité des charges et des produits comptabilisés ;
- l'inexistence de documents probants pouvant justifier l'exhaustivité de la production de noix de coco ;
- l'absence de pièces de caisse préimprimées et prénumérotées ;
- l'absence de pièces justificatives relatives aux opérations enregistrées au journal « Opérations diverses » d'un montant de FCFA 964 957 638.

### **2. Ventes**

Les ventes inscrites dans les états financiers se chiffrent à FCFA 680 881 236.

Comme signalé au point 1, l'inexistence de documents probants pouvant justifier l'exhaustivité de la production de noix de coco nous amène à observer des réserves sur l'exhaustivité du chiffre d'affaires de FCFA 680 881 236 qui figure dans les états financiers.

### **3. Trésorerie**

#### *BANQUES*

Le rapprochement bancaire de la SGBCI ne nous a pas été présenté. Le solde créditeur s'élève à FCFA 6 062 180.

Par conséquent, nous ne sommes pas à mesure de nous prononcer sur la réalité de ce solde.

#### *CAISSES*

Les paiements et les recettes en espèces inscrits en comptabilité ne sont pas saisis sur des pièces de caisse prénumérotées et préimprimées. De même, la société ne dispose pas d'un brouillard de caisse permettant de retracer l'exhaustivité des opérations et la conformité des soldes théoriques et physiques.

Enfin, la société n'a pas procédé à l'inventaire physique des espèces en caisse au 31 décembre 2011.

L'ensemble des faits relatés ci-dessus ne nous a pas permis de nous prononcer sur la réalité des espèces inscrites en compte pour un montant global de FCFA 3 858 237.

#### **4. Immobilisations**

Le fichier des immobilisations de la société SICOR a été actualisé par la sortie de certaines immobilisations détruites suite aux actes de vandalismes dont les sites d'exploitations ont été victimes au cours de l'exercice 2008.

Les corrections comptables suite à cette actualisation du fichier des immobilisations 2011 sont conformes aux recommandations des commissaires aux comptes.

Par contre, nous réitérons notre demande concernant le rapport définitif d'expertise de réévaluation des plantations de la SICOR. En effet, suite à la réévaluation des plantations agricoles, dont la conséquence est l'augmentation de la valeur desdites plantations de FCFA 770 762 669 enregistrée en écarts de réévaluations libres, les commissaires aux comptes ont demandé le rapport d'expertise qui ne leur a pas été communiqué jusque-là, de même que les circonstances et conditions de cette réévaluation. L'absence de ce rapport et les conditions de sa réalisation nous obligent à émettre une réserve sur la valeur des immobilisations inscrites dans les comptes de la SICOR.

#### **5. Stocks**

Aucun stock n'a été inscrit dans les comptes de la société. Etant donné que nous n'avons pas été conviés à l'inventaire physique ayant constaté l'absence de stocks et vu que nous n'avons pas pu vérifier par d'autres moyens l'existence de stocks, nous ne sommes pas à mesure de nous prononcer sur la réalité de l'absence de stocks.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables dans les états de l'OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation des capitaux propres qui du fait des déficits constatés dans les états financiers de synthèse de l'exercice 2009, sont inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 664 de l'OHADA, le conseil d'administration aurait dû convoquer au plus tard le 26 mars 2011 l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider de la dissolution anticipé ou non de la société. Cette obligation n'a pas été respectée.

Toutefois, l'article 665 prévoit que les capitaux propres soient reconstituer à hauteur de la moitié du capital social, soit FCFA 750 000 000, au plus tard le 31 décembre 2012.

## **II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Non-respect des productions semestrielles**

Cotée en bourse, la SICOR a l'obligation de produire chaque semestre une situation portant sur son activité, notamment le chiffre d'affaires, le résultat et les perspectives d'avenir (article 849 de l'OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE). Cette situation, conformément à l'article 849 de l'OHADA doit faire l'objet d'une attestation des commissaires aux comptes.

Comme les années précédentes, la SICOR se trouve dans l'incapacité de produire ces rapports d'activité semestrielle.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Abidjan, le 25 février 2014

Les commissaires aux comptes :

E.I.C.I.

Aka HOBA

*Expert Comptable Diplômé*



AUREX CONSEIL

André N'guessan ZOUKOU

*Expert Comptable Diplômé*



**RAPPORT SPECIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE  
438 DE L'AUSCGIE de l'OHADA**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**Société Ivoirienne de Coco Râpé**

04 BP 973 ABIDJAN 04

---

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

---

**(Article 438 et suivants de l'OHADA)**

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

# SICOR

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA  
Siège social : Abidjan, Zone industrielle de Yopougon  
04 B.P.973 ABIDJAN 04

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 438 et suivant de l'acte uniforme OHADA, relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### **Absence d'avis de convention**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visées à l'article 438 et suivant de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application de l'acte uniforme OHADA, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1 – Avec AFRIC INDUSTRY LOME**

##### *Administrateur concerné*

Monsieur SAYEGH JAMAL, Administrateur de votre société

##### *Nature et objet*

Convention de prêt

### ***Modalité et effets***

NICOR a obtenu de la société AFRIC INDUSTRY LOME trois prêts d'un montant de FCFA 550 000 000, en vue de permettre à celle-ci de soutenir sa trésorerie.

Les dates de prise d'effets et les modalités de remboursements sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Ordre	Date de convention	Montant	Durée
1	30/05/2007	150.000.000	2 mois
2	11/06/2007	200.000.000	2 mois
3	14/11/2007	200.000.000	3 mois
<b>TOTAL :</b>			<b>550.000.000</b>

Les conventions prévoient une rémunération au taux de 10% du montant des sommes avancées.

Le montant des intérêts inscrits dans les comptes s'élève à FCFA 55 000 000.

Conformément à la loi, il appartient à votre assemblée de se prononcer sur le présent rapport spécial.

Fait à Abidjan, le 25 février 2014

Les commissaires aux comptes :

**E.I.C.I.**  
Aka HOBA

*Expert Comptable Diplômé*



**AUREX CONSEIL**  
André N'guessan ZOUKOU

*Expert Comptable Diplômé*



# **ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

## BILAN

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel : SICOR

Dénomination sociale de l'entreprise :				
Adresse :	04	BP	973	ABIDJAN
N° d'identification fiscale :	8001746 J	Exercice clos le :	31/12/2011	Durée (en mois) :
				12

Réf.	ACTIF	Exercice N			Ex. N - 1
		Brut	Amort/Prov	Net	
	<b>ACTIF IMMOBILISE (1)</b>				
AA	<b>Charges immobilisées</b>				
AX	Frais d'établissement				
AY	Charges à répartir				
AC	Primes de remboursement des obligations				
AD	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
AE	Frais de recherche et développement				
AF	Brevets, licences, logiciels				
AG	Fonds commercial				
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	<b>Immobilisations corporelles</b>				
AJ	Terrains	25 899 625		25 899 625	25 899 625
AK	Bâtiments	1 219 479 182	1 077 158 198	142 320 984	333 715 869
AL	Installations et agencements	78 731 159	47 275 933	31 455 226	58 814 598
AM	Matériel	3 998 567 843	2 612 804 494	1 385 763 349	1 968 556 384
AN	Matériel de transport				22 363 348
AP	<b>Avances et acomptes versés sur immobilisations</b>				
AQ	<b>Immobilisations financières</b>				
AR	Titres de participation				
AS	Autres immobilisations financières	117 549 532		117 549 532	117 549 532
AW	(1) dont H. A. O. :				
	Brut				
	Net				
AZ	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	5 440 227 341	3 737 238 625	1 702 988 716	2 526 899 356

## BILAN

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Dénomination sociale de l'entreprise :				
Adresse :	04	BP	973	Sigle usuel : SICOR
N° d'identification fiscale :	8001746 J	Exercice clos le :	31/12/2011	ABIDJAN 04 Durée (en mois) : 12

Réf.	ACTIF	Exercice N			Ex. N - 1
		Brut	Amort/Prov	Net	
AZ	Report total Actif immobilisé	5 440 227 341	3 737 238 625	1 702 988 716	2 526 899 356
	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H. A. O.				
BB	Stocks				
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres Approvisionnements				
BE	En-cours				
BF	Produits fabriqués				
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées	260 127 162		260 127 162	565 453 850
BI	Clients				
BJ	Autres créances	73 260 507		73 260 507	99 012 279
BK	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	333 387 669		333 387 669	664 466 129
	TRESORERIE-ACTIF				
BQ	Titres de placement				
BR	Valeurs à encaisser				
BS	Banques, chèques postaux, caisse	50 509 988		50 509 988	5 747 589
BT	<b>TOTAL TRESORERIE-ACTIF (III)</b>	50 509 988		50 509 988	5 747 589
BU	Ecarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)				
BZ	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	5 824 124 998	3 737 238 625	2 086 886 373	3 197 113 074

## BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel : SICOR

Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04

N° d'identification fiscale : 8001746 J Exercice clos le : 31/12/2011 Durée (en mois) : 12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
	<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		
CA	<b>Capital</b>	1 500 000 000	1 500 000 000
CB	Actionnaires capital non appelé	-	
CC	<b>Primes et réserves</b>		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	770 762 669	770 762 669
CE	Ecarts de réévaluation	282 153 803	282 153 803
CF	Réserves indisponibles	348 996 972	348 996 972
CG	Réserves libres	+ ou -	
CH	Report à nouveau	-2 220 584 007	-2 476 680 188
CI	<b>Résultat net de l'exercice</b> (bénéfice + ou perte -)	-443 008 402	256 096 181
CK	<b>Autres capitaux propres</b>		
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés		
CP	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	238 321 035	681 329 437
	<b>DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)</b>		
DA	Emprunts		2 804 700
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	550 000 000	605 000 000
DC	Dettes financières diverses	84 004 838	330 844 284
DD	Provisions financières pour risques et charges		
DE	(1) dont H. A. O. :		
DF	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (II)</b>	634 004 838	938 648 984
DG	<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)</b>	872 325 873	1 619 978 421

## BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel : SICOR

Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04

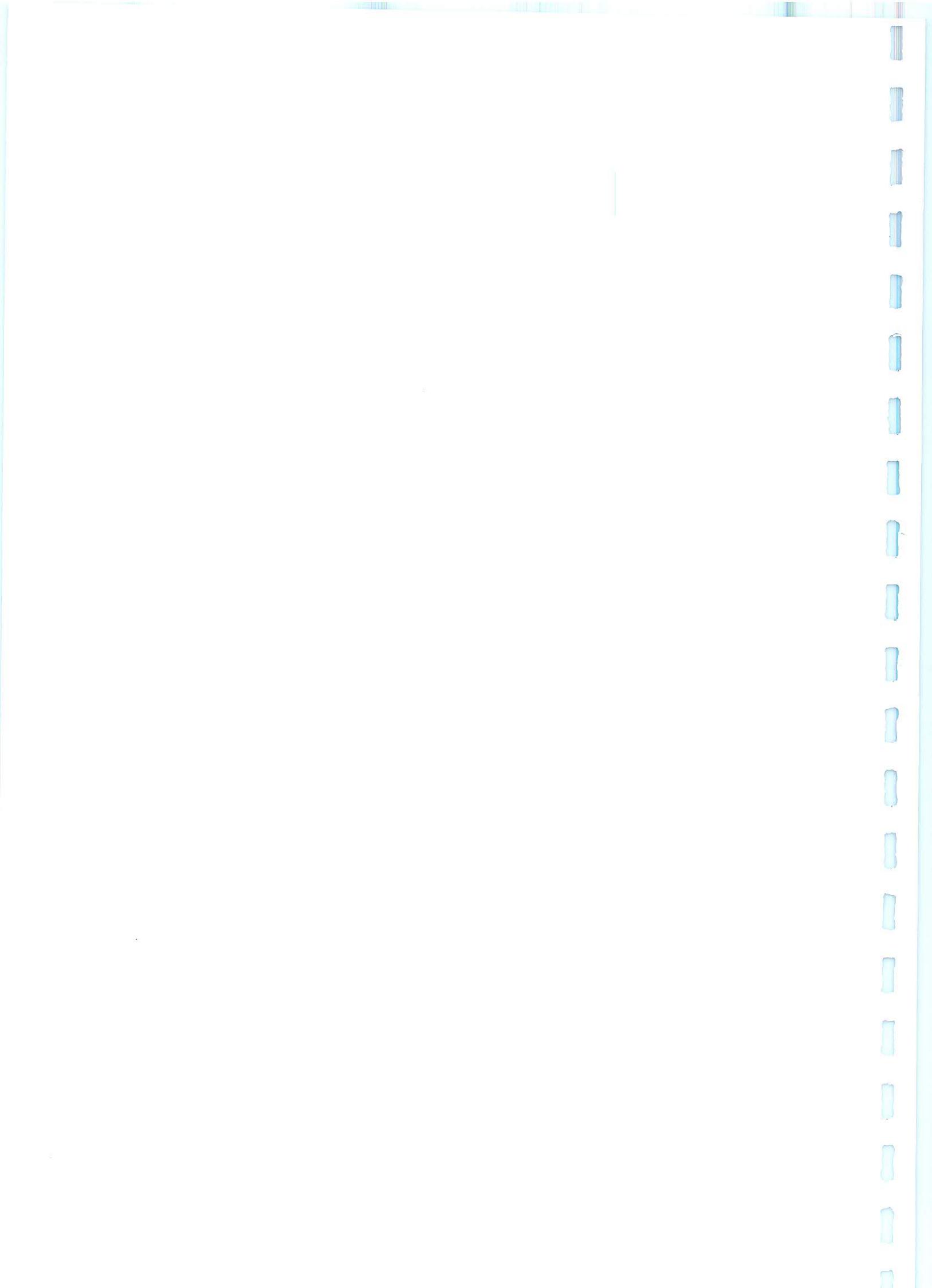
N° d'identification fiscale : 8001746 J Exercice clos le : 31/12/2011 Durée (en mois) : 12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
DG	Report Total ressources stables	872 325 873	1 619 978 421
	<b>PASSIF CIRCULANT</b>		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		
DI	Clients, avances reçues	31 650 175	
DJ	Fournisseurs d'exploitation	245 645 219	780 024 156
DK	Dettes fiscales	665 947 305	665 273 798
DL	Dettes sociales	246 192 349	125 045 673
DM	Autres dettes	14 828 670	
DN	Risques provisionnés		
DP	<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>	1 204 263 718	1 570 343 627
	<b>TRESORERIE-PASSIF</b>		
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, crédits de trésorerie		
DS	Banques, découverts	10 296 782	6 791 026
DT	<b>TOTAL TRESORERIE-PASSIF (IV)</b>	10 296 782	6 791 026
DU	<b>Ecarts de conversion-Passif (V)</b> (gain probable de change)		
DZ	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	2 086 886 373	3 197 113 074

## COMPTE DE RESULTAT

énumération sociale de l'entreprise :	SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE		
		Sigle usuel :	SICOR
Adresse :	04	BP	973
N° d'identification fiscale :	8001746 J	Exercice clos le :	31/12/2011
		Durée (en mois) :	12

Réf.	CHARGES (1ère partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
RA	Achats de marchandises	479 198 652	
RB	- Variation de stocks (- ou +) <i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		
RD	- Variation de stocks (- ou +) <i>(Marge brute sur matières voir TG)</i>		
RE	Autres achats	16 113 097	90 323 491
RH	- Variation de stocks (- ou +)		7 044 490
R I	Transports	11 477 000	35 545 500
RJ	Services extérieurs	403 500 897	256 355 238
RK	Impôts et taxes	32 261 600	242 296 589
RL	Autres charges	34 297 762	51 047 192
	<i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>		
RP	Charges de personnel (1)	17 193 205	49 224 430
RQ	(1) dont personnel extérieur		
	<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	378 062 366	438 479 778
RW	<b>Total des charges d'exploitation</b>	1 372 104 579	1 170 316 708
	<i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>		



## COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel : SICOR

dresse :

04 BP 973 ABIDJAN 04

N° d'identification fiscale : 8001746 J

Exercice clos le : 31/12/2011

Durée (en mois) :

12

Réf.	PRODUITS (1ère partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
TA	Ventes de marchandises		
TB	<b>MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES</b>	-479 198 652	
TC	Ventes de produits fabriqués	642 330 678	1 156 185 206
TD	Travaux, services vendus		-6 153 300
TE	Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	
TF	Production immobilisée		
TG	<b>MARGE BRUTE SUR MATIERES</b>	642 330 678   1 150 031 906	
TH	Produits accessoires	38 550 558	4 414 000
T I	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)</b>	680 881 236   1 160 599 206	
TJ	(1) dont à l'exportation		
TK	Subventions d'exploitation		
TL	Autres produits		8 602 335
TN	<b>VALEUR AJOUTEE</b>	-295 967 772   480 435 741	
TQ	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-313 160 977   431 211 311	
TS	Reprises de provisions	330 844 284	367 745 896
TT	Transferts de charges		38 636 529
TW	<b>Total des produits d'exploitation</b>	1 011 725 520	1 569 430 666
TX	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	-360 379 059   399 113 958	
	Bénéfice (+) ; Perte (-)		

## COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :	SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE			
	Sigle usuel :	SICOR		
Adresse :	04	BP	973	ABIDJAN 04
N° d'identification fiscale :	8001746 J	Exercice clos le :	31/12/2011	Durée (en mois) : 12

Réf.	CHARGES (2ème partie)	Exercice N	Exercice N - 1
RW	Report Total des charges d'exploitation	1 372 104 579	1 170 316 708
SA	<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>		
SC	Frais financiers	55 387 047	59 426 777
SD	Pertes de change		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF	<b>Total des charges financières</b>	55 387 047	59 426 777
	(Résultat financier voir UG)		
SH	<b>Total des charges des activités ordinaires</b>	1 427 491 626	1 229 743 485
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)		
SK	<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)</b>		
SL	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	214 514 586	
SM	Charges H.A.O.	438 776 718	
	Dotations H.A.O.		
SO	<b>Total des charges H.A.O.</b>	653 291 304	
	(Résultat H.A.O. voir UP)		
SQ	Participation des travailleurs		
SR	Impôts sur le résultat	6 347 670	83 591 000
SS	<b>Total participation et impôts</b>	6 347 670	83 591 000
ST	<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	2 087 130 600	1 313 334 485
	(Résultat net voir UZ)		

## COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel :

SICOR

Adresse :

04 BP 973

ABIDJAN 04

N° d'identification fiscale :

8001746 J

Exercice clos le : 31/12/2011

Durée (en mois) :

12

Réf.	PRODUITS (2ème partie)	Exercice N	Exercice N - 1
TW	Report Total des produits d'exploitation	1 011 725 520	1 569 430 666
UA	ACTIVITE FINANCIERE		
UA	Revenus financiers	49 674 240	
UC	Gains de change		
UD	Reprises de provisions		
UE	Transferts de charges		
UF	<b>Total des produits financiers</b>	49 674 240	
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	-5 712 807      -59 426 777	
UH	<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	1 061 399 760	1 569 430 666
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1)		
UI	(+ ou -)	-366 091 866      339 687 181	
UJ	(1) dont impôt correspondant :	84 921 795	
UK	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
UL	Produits des cessions d'immobilisations	5 000 000	
UM	Produits H.A.O.	577 722 438	
UN	Reprises H.A.O.		
UN	Transferts de charges		
UO	<b>Total des produits H.A.O.</b>	582 722 438	
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	-70 568 866	
UT	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	1 644 122 198	1 569 430 666
UZ	RESULTAT NET	-443 008 402      256 096 181	
	Bénéfice (+) ; Perte (-)		

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel : SICOR

Adresse :

04 BP 973 ABIDJAN 04

N° d'identification fiscale : 8001746 J

Exercice clos le : 31/12/2011

Durée (en mois) : 12

### 1re PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

#### ■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

$$CAFG = EBE$$

- Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
- + Produits encaissables restants } d'actif immobilisé

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	55 387 047	(TT) Transferts de charges d'exploitation	-313 160 977
(SC) Pertes de change		(UA) Revenus financiers	
(SL) Charges H.A.O.	438 776 718	(UE) Transferts de charges financières	49 674 240
(SQ) Participation		(UC) Gains de change	
(SR) Impôts sur le résultat	6 347 670	(UL) Produits H.A.O.	577 722 438
Total (I)	500 511 435	(UN) Transferts de charges H.A.O.	
		Total (II)	314 235 701

$$CAFG : \text{Total (II)} - \text{Total (I)} = -186 275 734$$

$$(N - 1) : -906 920 935$$

#### ■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

$$AF = -186 275 734 = -186 275 734$$

$$(N - 1) : -906 920 935$$

#### ■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou
(BD) Matières premières		ou
(BE) En-cours		ou
(BF) Produits fabriqués		ou
<b>(A) Variation globale nette des stocks</b>		ou

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes.

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)**

(suite)

Dénomination sociale de l'entreprise : **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE**Sigle usuel : **SICOR**Adresse : **04 BP 973 ABIDJAN 04**N° d'identification fiscale : **8001746 J Exercice clos le : 31/12/2011 Durée (en mois) : 12**

<b>Variation des créances : N - (N - 1)</b>	<b>Emplois augmentation (+)</b>	<b>Ressources diminution (-)</b>
(BH) Fournisseurs, avances versées		ou
(BI) Clients		ou 305 326 688
(BJ) Autres créances		ou 25 751 772
(BU) Ecarts de conversion - Actif		ou
<b>(B) Variation globale nette des créances</b>		<b>ou 331 078 460</b>

<b>Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)</b>	<b>Emplois diminution (-)</b>	<b>Ressources augmentation (+)</b>
(DI) Clients, avances reçues		ou
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou 31 650 175
(DK) Dettes fiscales	534 378 937	ou
(DL) Dettes sociales		ou 673 507
(DM) Autres dettes		ou 121 146 676
(DN) Risques provisionnés		ou 14 828 670
(DU) Ecarts de conversion - Passif		ou
<b>(C) Variation globale nette des dettes circulantes</b>	<b>366 079 909</b>	<b>ou</b>

<b>VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)</b>	<b>35 001 449</b>	<b>ou</b>
--	-------------------	-----------

**■ EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)**

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	<b>N</b>	<b>N - 1</b>
Excédent brut d'exploitation	-313 160 977	431 211 311
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	-35 001 449	905 877 498
- Production immobilisée	-	-
<b>EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>-348 162 426</b>	<b>1 337 088 809</b>

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

## 2e PARTIE : TABLEAU

#### Dénomination sociale de l'entreprise :

## SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel : SICOR

## Adresse

04 B

973

N° d'identification fiscale :

8001746 J

### Exercice clos le :

31/12/2011

### Durée (en

•

•

Réf.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	<b>I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>			
FA	Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)		//////////	
	<b>Croissance interne</b>			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles			
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles			5 000 000
	<b>Croissance externe</b>			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières			
FF	<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>			5 000 000
FG	<b>II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)</b>		35 001 449 OU	905 877 498
FH	<b>A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)</b>		30 001 449	905 877 498
FI	<b>III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)</b>	OU		
FJ	<b>IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)</b>		//////////	
	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
	(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK	<b>B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>	30 001 449		905 877 498

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

(suite)

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE

Sigle usuel : SICOR

Adresse : 04 BP 973 ABIDJAN 04

N° d'identification fiscale : 8001746 J Exercice clos le : 31/12/2011 Durée (en mois) : 12

Réf.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	<b>V. FINANCEMENT INTERNE</b>			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)		-186 275 734	-906 920 935
	<b>VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	//////////		
FN	Subventions d'investissement	//////////		
FP	Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)	//////////		
	<b>VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>			
FQ	Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	<b>C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>	186 275 734		-906 920 935
FT	<b>D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)</b>	216 277 183 OU		-1 043 437
	<b>VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
FU	Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	40 213 206		
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	-1 043 437		
FW	<b>Variation Trésorerie : (+ si Emploi ; - si Ressources)</b>	41 256 643	41 256 643 OU	1 043 437
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences " bilanrielles "

CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)	Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N - 1)	OU	76 258 092
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N - 1)	35 001 449 OU	
Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N - 1)	41 256 643 OU	
TOTAL	76 258 092 =	76 258 092

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS**

SITF	RÉFERENCE DU COMPTE	DÉSIGNATION DES IMMOBILISATIONS	CPTE IMMO	INTITULÉ DE COMPTÉ	TAUX AMORT.	DURÉE SERVICE	VALEUR D'ACQUISITION	% AMORT AU 31/12/2010	DOTATION 2011	VNC AU 31/12/2011
Gardien	LARHOU006	PLANTATIONS GRAND-LAHOU	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	1 248 316,029	389 286 327	62 415,801	286 613,821
Gardien	LARHOU007	ECART DE REÉVALUATION DES PLANTATIONS GRAND-LAHOU	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	312 079,007	31 101,098	15 663,950	265 371,980
Gardien	LARHOU003	BÂTIMENTS LOGEMENTS OUVRIERS V1 LAHOU	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	93 576,792	83 328,820	5 848,550
Gardien	LARHOU034	BÂTIMENTS LOGEMENTS OUVRIERS V2 LAHOU	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	46 916,639	41 778,609	7 932,260
Gardien	LARHOU037	BÂTIMENTS LOGEMENTS OUVRIERS V3 LAHOU	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	22 181,966	19 752,729	1 386,373
Gardien	LARHOU048	AMÉNAGEMENT L'ÉCOLE DU V2	23530	AMÉNAGEMENT LOCALS ADMINISTRATIFS	10,00	10	30/09/2000	16 400,210	16 400,210	0
Gardien	LARHOU049	AMÉNAGEMENT "COS" BÂSCULE LAFOU	23580	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	10,30	10	30/11/2004	700,000*	425 964	70 000
Gardien	LARHOU050	PLANTATIONS FAVILLE / ALLADIAN	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	01/10/1986	284 075,941	202 572,511	16 203,797
Gardien	LARHOU056	PLANTATIONS BOULAY	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	01/10/1996	180 566,952	128 267,46	9 027,848
Gardien	LARHOU057	ECART DE REÉVALUATION DES PLANTATIONS FAVILLE	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	01/01/2009	71 018,985	35 436,578	3 550,919
Gardien	LARHOU058	ECART DE REÉVALUATION DES PLANTATIONS BOULAY	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	01/01/2008	45 139,238	4 504,655	2 256,962
Gardien	LARHOU059	BÂTIMENTS E. F. C. G2 LOGEMENTS AGENTS / BOULAY-VILLAGE	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	28 121,573	25 041,866	1 327,196
Gardien	LARHOU060	BÂTIMENTS LOGEMENTS INSTITUTEURS / BOULAY-VILLAGE	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	5,584,089	4 981,457	349,531
Gardien	LARHOU063	VILLA B. LOGEMENT / ALLADIAN VILLAGE / AKROU	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	4 228,640	3 765,541	264 268
Gardien	LARHOU064	BÂTIMENTS 4 CLASSES BOULAY-VILLAGE	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	3 400,000	3 027,632	212,929
Gardien	LARHOU065	CHATEAU DEAU / BOULAY CENTRE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	9,09	11	01/10/1996	1 700,000	1 700,000	0
Gardien	LARHOU060	BÂTIMENT ÉCONOMAT INFIRMIERIE / BOULAY CENTRE	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	840,000	748,008	52 580
Gardien	LARHOU066	PLANTATIONS CLIKE	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	01/10/1996	1 370 101,752	976 045,168	68 305,088
Gardien	LARHOU067	ECART DE REÉVALUATION DES PLANTATIONS CLIKE	24650	PLANTATIONS AGRICOLES	5,00	20	01/01/2009	342 525,438	34 182 210	17 126 272
Gardien	C1K0037	VILLA ALPHA & GAMMA / LOGEMENTS CADRES	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	61 624,071	54 875,371	3 851 504
Gardien	C1K0038	ROUTE A COBRAGLKE	23140	BÂTIMENT INDUSTRIEL	23,00	5	01/10/2008	55 465,483	24 938,205	1 083,097
Gardien	C1K0039	BÂTIMENTS LOGEMENTS OUVRIERS V1 GLIKÉ	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	54 763,077	48 765,752	3 422,692
Gardien	C1K0041	BÂTIMENTS LOGEMENTS OUVRIERS V2 GLIKÉ	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	50 966,144	45 384,877	3 185,401
Gardien	C1K0044	BÂTIMENTS LOGEMENTS OUVRIERS V3 GLIKÉ	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	42 461,887	37 811,715	2 653,868
Gardien	C1K0047	BÂTIMENTS LOGEMENTS OUVRIERS V4 GLIKÉ	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	38 964,232	34 697,102	2 435,265
Gardien	C1K0055	ATELIER GARAGE V1 GLIKÉ	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	6,25	16	01/10/1996	30 868,000	27 487,521	1 929,250
Gardien	LARHOU065	TRACTEUR NEW HOLLAND T00 804 KM	24200	MATÉRIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	01/10/2008	17 500,000	7 868,291	1 500,000
Gardien	LARHOU065	TRACTEUR NEW HOLLAND T00 8046680	24200	MATÉRIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	30/10/2007	17 000,000	10 775,041	3 460,000
Gardien	LARHOU065	TRACTEUR NEW HOLLAND T00 8046682	24200	MATÉRIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	30/10/2007	17 000,000	10 775,041	3 460,000
Gardien	LARHOU065	TRACTEUR NEW HOLLAND T00 8046682	24200	MATÉRIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	30/10/2007	17 000,000	10 775,041	3 460,000

SIRET	REFERENCE DE COMpte	DESIGNATION DES IMMOBILISATIONS	CPTE INMO	INTITULE DE COMpte	TAUX AMORT	DURÉE SERVICE	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR D'ACQUISITION	S'Amort au 31/12/2010	DOTATION 2011	VNC AU 31/12/2011
743902456	LA740036	TRACTEUR NEW HOLLAND TDD 80 046687	24200	MATERIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	30/10/2007	17 000,000	19 775 041	3 400 000	2 824 959
743902456	LA740037	TRACTEUR NEW HOLLAND TDD 80 046671	24200	MATERIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	30/10/2007	17 000,000	19 775 041	3 400 000	2 824 959
743902456	LA740038	TRACTEUR NEW HOLLAND TDD 80 046659	24200	MATERIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	30/10/2007	17 000,000	19 775 041	3 400 000	2 824 959
743902456	GE740038	GE 242 KVA STANDBY MOI CUMMINS 6CTA8.3G+ ALTERNELS	24110	MATERIEL INDUSTRIEL	20,00	5	01/04/1997	14 586 353	14 586 353	0	0
743902456	GI740037	AMENAGEMENT INSTALLATIONS GLIKE	28800	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	10,00	10	30/06/2006	14 387 113	6 478 730	4 781 711	6 469 672
743902456	GI740036	DÉPARTEMENT LOGISTIQUE	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	10,00	10	30/11/2004	14 441 198	8 605 807	1 414 426	4 123 971
743902456	GI740035	BUREAUX -ADMINISTRATION VILLE	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/01/1996	13 600,000	12 110 569	8 500,000	6 391 390
743902456	GI740032	GROUPE ELECTROGENE PT45 103A-IG1	24116	MATERIEL INDUSTRIEL	20,00	5	01/07/2008	7 627 119	3 813 360	5 255 424	2 288 136
743902456	SA740027	CENTRE MEDICO-SOCIAL V1	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	6 300,000	5 610 062	3 917 501	296 188
743902456	GI740030	TRÂMINATEL 3 CLASSES ET SANITAIRES	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	4 600,000	4 096 235	237 300	216 265
743902456	SA740026	FILE TRIFICATION GILKE	23800	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	10,00	10	01/12/2005	3 842 073	1 052 538	384 207	1 505 268
743902456	GI740035	CONSTRUCTION JARDIN D'ENFANTS CEAS GILKE	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	30/09/2000	2 914 164	1 860 977	182 135	465 048
743902456	GI740033	ANTENNE MÉDICO-SOCIAL V3	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	2 600,000	2 315 264	1 625 504	122 236
743902456	GI740029	ANTENNE MÉDICO-SOCIAL V2	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	2 400,000	2 137 166	1 510 831	132 834
743902456	GI740037	BÂTIMENT 2 CLASSES	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	2 000,000	1 780 972	125 000	54 028
743902456	SA740039	ECONOMAT V1	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	1 950,000	1 336 448	121 875	91 672
743902456	GI740034	ANTENNE MÉDICO-SOCIAL V4	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	1 900,000	1 191 923	118 731	89 327
743902456	GI740032	ECONOMAT V2	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	1 900,000	1 191 923	118 731	89 327
743902456	GI740048	ECONOMAT V4	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	1 900,000	1 191 923	118 731	89 327
743902456	GI740035	2.5 BALANCES TURNE	24200	MATERIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	20,00	5	01/06/2008	1 864 407	962 835	624 881	528 691
743902456	GI740035	ECONOMAT V3	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	1 800,000	1 602 875	112 530	84 625
743902456	GI740055	AMENAGEMENT POINT BASCULE GILKE	23800	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	12,33	10	01/12/2004	1 151 707	700 418	115 173	3 361 122
743902456	GI740028	ACQUISITION V1	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	1 100,000	970 535	687 500	54 735
743902456	GI740043	LOCAIMENT DIRECTEUR EPP V3	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	951 697	847 473	59 481	44 743
743902456	GI740039	ACQUISITEURS ICV NASCO	23800	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	20,00	5	01/06/2008	864 407	446 405	172 388	243 120
743902456	GI740032	FONTE DE SANITAIRES	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	6,25	16	01/10/1996	720,000	641 150	45 000	33 850
743902456	GI740046	BÂTIMENT LOGEMENT INFIRMIER / V4	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	6,25	16	01/10/1996	440 000	391 814	27 500	20 686
743902456	GI740031	FRIGO WELCO/GILKE	24470	MOBILIER DE LOGEMENT	20,00	5	31/12/2007	300,000	179 967	60 000	60 033
743902456	GI740032	CONCEAUTEUR WIRWIPPOOL/GILKE	24470	MOBILIER DE LOGEMENT	20,00	5	31/12/2007	300,000	179 967	60 000	50 033
743902456	GI740034	TELE PHILIPS/GILKE	24470	MOBILIER DE LOGEMENT	20,00	5	31/12/2007	281 160	168 665	56 232	56 263
743902456	GI740058	CLIMATISEUR SPLIT 1,5CV NASCO	23800	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	20,00	5	01/06/2008	190 678	98 472	38 136	54 071
743902456	GI740055	MATERIEL/GILKE	24470	MOBILIER DE LOGEMENT	10,00	10	31/12/2007	155 461	46 043	15 546	93 222

SITI	RÉFÉRENCE DI COMPT	DESIGNATION DES IMMOBILISATIONS	CPT IMMO	INSTITUT DE COMPT	TAUX AMORT	DURR SERVICE	DATE DE MISE EN VALEUR	% AMORT AS 3/12/2010	DOITATION 2011	VNC AC 30/12/2011
USINE/laquelle	USINER01	USINE/UNERE AILERON/OL/GUER	24470	MOBILIER DE LOGEMENT	20,00	5	31/12/2007	140,300	83,985	38,000
USINE/laquelle	USINER02	CONSTRUCTION EXTENSION USINE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/05/1993	182,532,472	16,205,348	9,127,874
USINE/laquelle	USINER03	CONSTRUCTION EXTENSION BÂTIMENT STOCKAGE POTS/SINS	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	30/09/2000	127,617,615	65,407,303	6,380,881
USINE/laquelle	USINER04	MAGASIN/CONDITIONNEMENT	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/10/1980	85,181,380	85,181,380	0
USINE/laquelle	USINER05	8 BÂTIMENTS+8 CHAMBRES + 8 BÂTIMENTS DE CUISINE	23140	BÂTIMENTS AFFECTÉS AU LOGEMENT DU PERSONNEL	5,00	20	01/11/1993	67,827,318	58,208,002	3,921,366
USINE/laquelle	USINER06	INSTALATION HUILEME A HUILERIE	23806	AUTRES INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	10,00	10	30/06/2007	41,194,978	14,434,584	4,119,198
USINE/laquelle	USINER07	CONSTRUCTION BUREAUX	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/10/1980	38,428,092	38,428,092	0
USINE/laquelle	USINER08	BUCHE 3 CLASSES	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/09/1995	15,994,698	12,261,507	799,735
USINE/laquelle	USINER09	EXCHANGER SUCREAU 2	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/12/1995	14,364,045	10,832,530	718,253
USINE/laquelle	USINER10	CONSTRUCTION INFRIMERIE	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/06/1995	13,091,800	10,201,030	54,580
USINE/laquelle	USINER11	HANGAR/ECHERIE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	31/12/1998	13,085,654	7,831,392	654,283
USINE/laquelle	USINER12	CONSTRUCTION ECOLE SCOR	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/09/1987	9,313,107	9,313,107	0
USINE/laquelle	USINER13	CONSTRUCTION EXTENSION HUILERIE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/09/1988	9,306,680	5,788,151	435,334
USINE/laquelle	USINER14	CLATURE USINE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/07/1995	6,594,146	5,111,023	329,747
USINE/laquelle	USINER15	ABINE/ANCIENNE ET BÂTIQUE CHEUSINE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	10,00	10	31/03/2000	6,049,475	5,032,854	211,385
USINE/laquelle	USINER16	CONSTRUCTION ACCUEIL SCOR	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/09/1980	5,032,854	5,032,854	0
USINE/laquelle	USINER17	EXTENSION ECOLE SCOR	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/07/1993	4,207,746	3,238,100	211,385
USINE/laquelle	USINER18	CONSTRUCTION EXTENSION HUILERIE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/10/1993	4,207,745	3,238,856	210,385
USINE/laquelle	USINER19	PISTE DE PESSAG	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/10/1980	2,718,555	2,718,555	0
USINE/laquelle	USINER20	ESCALE/GRANDEUR NE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/10/1995	1,223,349	1,223,349	0
USINE/laquelle	USINER21	CONSTRUCTION ECOLE SCOR	23130	BÂTIMENT ADMINISTRATIF	5,00	20	01/12/1989	1,143,720	1,143,720	0
USINE/laquelle	USINER22	EXTENSION CLTURE USINE	23110	BÂTIMENT INDUSTRIEL	5,00	20	01/10/1995	700,895	544,386	35,043
USINE/laquelle	USINER23	TERAIN D'EXPLOITATION INDUSTRIEL	22211	TERRAIN D'EXPLOITATION	NA	NA	01/10/1995	25,149,625	0	25,149,625
USINE/laquelle	USINER24	AUTRES TERRAINS	22880	TERRAIN D'EXPLOITATION	NA	NA	01/10/1995	750,000	540,000	0
USINE/laquelle	USINER25	BÂTIMENTS IND/AGRIC ADMINISTRATIF	23100	BÂTIMENTS IND/AGRIC ADMINISTRATIF	NA	NA	01/10/1995	540,000	0	0
		TOTAL			5,322,677,808	3,443,181,096	294,057,530	1,585,419,182		

**20**

Lundi 31 mars 2014 **Fraternité Matin**

**SICOR**

**SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE (SICOR)**

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1.500.000.000 F CFA  
Siège social : 3<sup>e</sup> étage, Immeuble Arc-en-ciel, Angle Bd Lagunaire – Avenue Chardy, Abidjan - Plateau  
04 BP 973 Abidjan 04 Tél : 20 21 05 14 Fax : 20 21 05 23 Côte d'Ivoire  
RCCM : CI-ABJ-1976-B-17970

**SICOR**



**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE (SICOR) sont convoqués en Assemblée Générale Mixte

**Mardi le 22 avril 2014 à 9 heures, à l'Hôtel NOVOTEL, à Abidjan Plateau**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**A TITRE ORDINAIRE :**

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes ;
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
5. Quittus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
7. Fixation des indemnités de fonction des administrateurs pour l'exercice 2011 ;
8. Fixation des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2011 ;
9. Ratification de cooptation d'administrateur ;
10. Pouvoirs

**A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

1. Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social ;
2. Modification de l'objet social ;
3. Ratification de nomination du Président Directeur Général ;
4. Mise à jour des statuts de la société ;
5. Pouvoirs

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix. A cet effet, les formulaires de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIÉ sont à leur disposition au siège social.

Le Président du Conseil d'Administration

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 avril 2014****POUVOIR**

Je soussigné

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Propriétaire de (*nombre*) ..... actions de la Société Ivoirienne de Coco Râpé (**SICOR**),  
société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1 500 000 000 FCFA,  
Siège social : Immeuble Arc-en-ciel, Angle Bd lagunaire-Av Chardy, Plateau, Abidjan  
04 BP 973 Abidjan 04 Tél. : 20 21 05 14 Fax: 20 21 05 23 RCCM : CI-ABJ-1976-B-17970

ouvrant droit à (*nombre*) ..... voix,

donne par les présentes, pouvoir à :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

pour me représenter à l'assemblée générale mixte qui sera réunie le (*date*) .....

à (*heure*) ..... heures à (*lieu*) .....

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la convocation.

En conséquence, assister à cette assemblée et prendre part à toutes les discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir demeurera valable pour toute assemblée subséquente qui se réunirait ultérieurement sur le même ordre du jour.

Fait à (*lieu*) ....., le (*date*) .....

*Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »*

